

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 Septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	16	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Septembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 Septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme PICCIN à M. DARROUX, M. LARAN à M. BARBARA, Mme GABARROT à Mme ABADIE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE ET MENDES.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-0508 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CABINET DE RADIOLOGIE A LA MAISON DE SANTE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'accueil d'un radiologue au sein du 1^{er} étage de la maison de santé pluridisciplinaire de Mirande.

Des travaux de réaménagement de cet espace sont à prévoir afin qu'il puisse y exercer son activité. La commune de Mirande sera porteuse de l'opération dont le montant s'élèvera à 85 435,07 € HT (maîtrise d'œuvre et études comprises).

Monsieur le Maire explique que l'Agence Régionale de Santé peut accompagner financièrement des projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire afin de bâtir un lieu d'exercice adapté ou de rénover des structures existantes rendant les lieux de soins « modèles » et attractifs pour les patients et pour les professionnels de santé.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'ARS et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération sera tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Travaux	76 655,07 €	ARS (60%)	51 261,04 €
Honoraires, études	8 780,00 €	Etat - DETR (20%)	17 087,01 €
		Autofinancement (20%)	17 087,02 €
Montant TOTAL	85 435,07 €	Montant TOTAL	85 435,07 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet présenté,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et de l'ARS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL




Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 20/09/2024
Le Maire,
Patrick FANTON